

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 20 Avril

LA PUISSANCE NAVALE DE LA FRANCE

On sait que l'escadre française se trouve actuellement mouillée devant Alexandrie, et que l'amiral, suivi de son état-major, s'est rendu au Caire, où il a reçu du khédive l'accueil le plus sympathique. On sait aussi qu'à leur retour de Syrie, nos marins doivent se rendre à Constantinople, le sultan ayant manifesté le désir de les voir.

Ces marques de faveur de la part des souverains orientaux rendent perplexes la presse anglaise. Pourquoi toutes ces visites, cet accueil chaleureux aux Français, sinon pour étaler des sentiments antibritanniques, et pourquoi la France envoie-t-elle ses vaisseaux en Orient, sinon pour impressionner les populations musulmanes par le spectacle de sa puissance navale ? Et comme conclusion à ces réflexions mélancoliques, le *Daily Graphic* engage le conseil de l'amirauté à augmenter les forces navales anglaises dans la Méditerranée. Le journal signale l'infériorité de l'Angleterre dans les mêmes eaux et trouve que la flotte française est à la flotte anglaise dans le rapport de 16 à 11.

Ce n'est pas la première fois que cette inégalité des forces respectives de la France et de l'Angleterre est signalée. Dans une des dernières séances de la Chambre des communes, un membre en traçait le parallèle et prétendait que l'Angleterre était restée stationnaire, tandis que la France n'avait cessé d'accroître sa puissance navale. En cas de guerre, les flottes anglaises prises entre les ports militaires de la Provence, de la Corse et de l'Algérie, se trouveraient dans une situation difficile. Les centres de ravitaillement lui manqueraient ; le plus proche est Plymouth. Or, il s'écoulerait du temps avant que les secours n'arrivent, à supposer qu'ils ne soient pas arrêtés par les forces françaises sur les côtes de la Manche ou de l'Atlantique.

Malte n'est pas suffisant, tandis que Toulon possède des chantiers et un arsenal formidables. Ces considérations ne sont pas nouvelles.

Déjà, en 1887 sir Charles Dilke les développait dans un livre sur la situation de l'Europe, plein de justes aperçus et de vues prophétiques. Il estimait à cette époque comme nécessaire au maintien de la suprématie de l'Angleterre, dans le bassin méditerranéen, l'appoint de la flotte italienne. Or, depuis ce temps, on a appris qu'il existait sinon une alliance, du moins une entente entre les cabinets de Londres et de Rome.

Est-ce pour la cimenter d'un traité en bonne et due forme que le roi Humbert est allé rendre visite à la reine Victoria à la villa Palmieri ?

Nous ne pouvons le dire, n'étant pas dans le secret des rois. Mais nous pensons qu'une réponse habile et efficace à faire aux manœuvres anglaises, serait de mener à bien ce projet si souvent discuté du percement du canal des Deux-Mers.

Quels regrets amers pour les Français quand ils songent que leur argent englouti dans les tourbes lointaines du Panama aurait pu créer une œuvre destinée à augmenter la prospérité et les forces militaires du pays !

En effet, l'Océan et la Méditerranée réunis, c'est un coup funeste porté à l'Angleterre, qui guette en véritable oiseau de proie du haut de son rocher de Gibraltar les flottes étrangères ; ce sont nos forces navales réunies et puissantes ; c'est un transit considérable dont nous profitons. Tout cela ne nous paraît pas être un mince résultat. Le canal de Suez libre de la domination anglaise et le canal des Deux-Mers effectué, voilà à quoi doivent tendre tous nos efforts.

Avons-nous des hommes politiques capables de réaliser cette grande œuvre ?

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Le Panama

L'examen des pourvois, formés par de Lesseps, Fontane, Eiffel, et Cottu, contre l'arrêt de la première chambre de la cour, est renvoyé au 27 avril.

Le conseil de l'ordre des avocats, réuni sous la présidence de M^e du Buit, bâtonnier, a prononcé, aujourd'hui, la suspension pendant trois mois de MM. Albert Grévy et Léon Renault pour manquement aux règles professionnelles.

M. Léon Renault interjettera appel, demain, de cette décision.

Quant à M. Albert Grévy, on ignore encore s'il suivra cet exemple.

Grave état de Herz

Le bruit de la mort de Cornélius Herz a été mis en circulation, hier matin, à Paris. Mais une dépêche envoyée aussitôt à Londres a fait connaître pour réponse, que Cornélius Herz, quoique très malade, n'était pas encore trépassé. Les reptiles ont la vie dure.

Au Dahomey

M. l'amiral Rioumier, ministre de la marine, a reçu une dépêche du général Dodds, commandant le corps d'occupation du Dahomey.

D'après ce télégramme, l'état du pays est satisfaisant.

Au cours de la relève des postes du Haut-Dahomey, une légère escarmouche a eu lieu entre nos troupes et les bandes de Behanzin.

Dans cette rencontre, nous avons eu un tué et deux blessés.

Ces hommes appartiennent aux tirailleurs sénégalais.

Les troubles en Belgique

A Anvers, une nouvelle manifestation eut lieu mardi.

La troupe fit feu sur les grévistes.

Il y eut six victimes.

L'adoption du vote plural sur le suffrage universel fait considérer la grève générale comme terminée.

Une énorme détente s'est produite partout.

Des faits très graves se sont produits à Mons. Les grévistes, au nombre de huit mille, se sont placés avenue de Cuesmes et de Jemmappes.

Il y a eu, avenue de Cuesmes, une première charge de la garde civique contre les grévistes, dont plusieurs ont été blessés.

Avenue de Jemmappes, les émeutiers ont assailli les gardes civiques à coups de briques ; plusieurs de ces derniers ont été blessés.

Le major commandant la garde civique a alors ordonné le feu. Quatre grévistes ont été tués et un grand nombre ont été blessés.

De nombreuses arrestations ont eu lieu.

Mons, 17 avril.

Ce n'est qu'à la dernière extrémité que les gardes ont fait feu. Le spectacle est lamentable.

Les grévistes se sont jetés sur les morts et les blessés pour les transporter dans les maisons voisines.

Pendant les décharges, le gouverneur du Hainaut s'est précipité au devant des grévistes pour les supplier de s'éloigner. De nombreux gardes ont été sérieusement blessés par les pierres que lançaient les grévistes.

L'état des blessés est très grave. Deux d'entre eux sont sur le point d'expirer. Le nombre des gardes civiques blessés est de quatorze. Trois sont à l'hôpital où se trouvent les cinq grévistes tués et les blessés.

Bruxelles, 18 avril.

L'avocat Edmond Picard a été arrêté pour excitation à la rébellion.

Les deux chefs socialistes Egels et Gillain ont été également arrêtés.

Il y a 22,000 grévistes, c'est-à-dire 2,000 de plus. L'augmentation provient des traits du soir, qui se sont mis également en grève. Les métallurgistes de Cilly ont cessé le travail. Aucun désordre jusqu'à présent ; les gardes civiques de toutes les communes ont été appelées sous les armes.

Crespin, 18 avril.

La grève générale continue dans le Borinage. Aucun ouvrier ne travaille.

Malgré l'émotion produite dans le bassin par la fusillade de Mons, aucun trouble ne s'est produit excepté à Frameries, où l'arrestation d'un mineur a provoqué une nouvelle bagarre.

De nombreux mineurs du centre sont partis aujourd'hui pour Bruxelles.

Les miliciens des classes 1888 et 1889 ont été rappelés d'urgence, cette nuit. Ceux qui se trouvent dans le rayon de la frontière ont été envoyés à Gand.

Anvers, 19 avril.

Les grévistes ayant voulu pénétrer dans une fabrique de bougie à Bergerhout, près Anvers, ont assailli à coups de briques les pompiers qui ont fait feu. Il y a eu trois morts et quatre blessés. Les grévistes ont dit qu'ils allaient chercher des armes à Anvers et qu'ils reviendraient.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

22

LE

GARÇON DE JEU

Par JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

L'AMOUR AU VILLAGE

XVII

— Vous m'avez fait beaucoup de peine, hier, Julien, dit-elle.

— Moi, mademoiselle, et pourquoi ?

— Vous avez douté de moi, vous avez eu peur ? Et vous êtes encore tout pâle, vous avez les yeux fiévreux, parions que vous n'avez pas dormi.

— J'avoue ?...

— Croyez-vous donc mon cœur si changeant, si frivole ?...

— J'ai si peur de vous perdre ?

Reine prit la main du jeune homme et la pressa doucement.

— Ne craignez rien lui dit-elle, je vous ai donné ma parole... Je suis à vous, à vous seul, quoi qu'il arrive?... Avez-vous assez de confiance en moi pour ne plus vous inquiéter ?

Julien, éperdu, porta à ses lèvres la main tremblante de la jeune fille.

— Oui, oui, balbutia-t-il, ivre de bonheur.

Quand il revint à lui, Reine avait disparu, mais il ne craignait plus. Il était sûr désormais de l'amour de sa cousine.

Jean était loin de soupçonner les causes de la sécurité et du calme de son frère. Très fat de sa personne, il s'imaginait tout bonnement que le cadet avait renoncé à la lutte.

Une chose pourtant l'inquiétait.

Son père ne lui avait pas encore ouvert la bouche des espérances d'union qu'il caressait avec tant de bonheur autrefois. A différentes reprises, Jean avait fait allusion aux rêves de jadis. Le vieillard n'avait pas eu l'air d'y prendre garde. Le jugeait-il indigne d'épouser sa cousine, ou avait-il donné son consentement déjà aux projets de Julien ?

L'ainé des Morlac n'était pas homme à rester longtemps dans cette incertitude.

Il résolut d'avoir une explication nette et catégorique, et pour cela, il choisit audacieusement le moment où tout le monde serait réuni, voulant savoir définitivement ce que chaque personnage pensait autour de lui. Il sentait qu'il se débattait au milieu d'il ne savait quelle trame obscure, il voulait éclairer le mystère par un coup d'éclat.

Le dîner venait de s'achever dans une sorte de gêne pénible. Chacun avait remarqué, en effet, le front soucieux et presque menaçant de l'ainé. On sentait à la mine de Jean qu'une heure grave était venue. Julien était très pâle. Le vieillard, de ses yeux fixes, interrogeait les visages qui l'entouraient. On eût cru qu'il s'attendait aussi à quel-

que chose de terrible. Le regard de son fils précérait l'effrayant.

Les fenêtres de la salle étaient ouvertes, laissant pénétrer des bouffées d'air pur qui arrivaient chargés d'émanation de foin et de cris de grillon. Un grand calme planait sur la campagne, et dans la grande salle, on n'entendait que le tic-tac de la grande horloge, placée au-dessus de la cheminée, ou le craquement sur le parquet des souliers du valet qui servait.

Tout-à-coup, Jean posa brusquement sa serviette sur la table.

— Mon père, dit-il, il faut que je vous parle ?...

— J'écoute, mon fils, répondit gravement le vieillard.

Julien et Reine s'étaient regardés et avaient fait un geste comme pour se lever.

Jean les arrêta de la main.

— Restez, dit-il, ce que je vais faire intéresse tout le monde, toute la famille, dont je suis le chef.

Sur un signe du duc, le valet s'était retiré après avoir fermé la porte sur lui.

— Nous nous devons, commença Jean, au nom que nous portons... Notre race est trop glorieuse, vous nous l'avez toujours dit, pour la laisser s'éteindre.

Julien fit un mouvement, mais il se contenta sur un coup d'œil très froid que lui lança son frère.

Ce dernier continua.

— J'ai donc pris, mon père, une résolution que vous approuverez, je l'espère, et qui effacera les torts que j'ai eus envers vous : Je veux me

marier ?

— J'approuve hautement ton projet, en effet, fit le vieillard.

— As-tu jeté les yeux sur quelqu'une ?

— Mon choix est fait.

— J'espère qu'il est digne de toi et de moi.

— J'en ai la conviction.

— Il ne manque pas autour de nous de jeunes héritières, dont le nom peut aller de pair avec le nôtre, et dont la fortune égale à peu près la tienne.

— Ce n'est pas autour de nous que je suis allé chercher, dit Jean, quand j'avais près de moi mieux que tout ce que j'aurais pu trouver...

Julien était devenu livide.

Il allait ouvrir la bouche.

Un regard de Reine le retint.

— De qui veux-tu parler, mon fils, demanda le vieillard.

— N'avez-vous pas deviné, mon père, qu'il s'agissait de notre parente, de Reine.

Julien avait fait un nouveau mouvement que la jeune fille arrêta encore.

Le vieillard était devenu grave. Il ne répondit pas.

— Ce projet n'aurait-il pas votre agrément, mon père ? interrogea Jean avec un commencement d'inquiétude. Je croyais que c'était autrefois le rêve de votre vie.

— Autrefois, en effet, murmura tristement le duc.

— Auriez-vous changé d'avis.

— Ce n'est pas moi qui ai changé, ce sont les circonstances. Reine est maintenant sans famille, sans protecteur, son bonheur est sous ma sauve-

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Médaille d'honneur

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Rey, député de la 2^e circonscription de Cahors, vient de recevoir du ministre de l'intérieur une médaille d'honneur de l'assistance publique, pour la part qu'il a prise dans la préparation de la loi d'assistance médicale gratuite, comme rapporteur de la commission parlementaire.

Voici, du reste, le texte de la lettre ministérielle, qui avise l'honorable M. Rey de l'envoi de cette récompense honorifique :

« Paris, le 5 avril 1893.

« Monsieur le député,

« J'ai le plaisir de vous informer que par arrêté, en date du 20 février, je vous ai attribué une médaille d'honneur de l'assistance publique.

« J'ai tenu à vous exprimer ainsi l'importance que mon administration attache à la part que vous avez prise dans la préparation de la loi d'assistance médicale gratuite, comme rapporteur de la commission parlementaire.

« Agrérez, monsieur le député, l'assurance de ma haute considération.

« Pour le président du conseil :

« MONOD,

« Directeur de l'assistance et de l'hygiène publique. »

Inspection

M. Rousseau, inspecteur général des ponts et chaussées, chargé de l'inspection de la 16^e circonscription, dans laquelle est compris le département du Lot, est arrivé, mardi soir, à Cahors, et a commencé, mercredi, l'inspection du service qui lui est confié.

Instruction primaire

Par arrêté ministériel en date du 30 mars 1893, M^{me} Kergomard est chargée du service de l'inspection générale des écoles maternelles dans le département du Lot.

Un bienfaiteur

M. Louis Cambornac, pharmacien, ancien maire de Catus, vient d'instituer une rente annuelle de 160 francs, destinée aux écoles publiques de sa ville natale et du canton de Catus ; cette somme doit servir à organiser un concours qui sera, nous n'en doutons pas, un stimulant des plus actifs pour les élèves, les maîtres et les maîtresses de cette région.

Convocation

Les membres du Parti ouvrier cadurcien sont priés de se réunir après-demain soir, vendredi, 21 courant, à 8 heures.

Ordre du jour : Organisation définitive de la Fête du 1^{er} Mai.

Courses vélocipédiques

MM. les Tapissiers, Charpentiers, Entrepreneurs, Syndicats Ouvriers, etc., qui désireraient soumissionner pour les travaux de clôture, décor, confection d'une tribune, etc., à faire à l'occasion des grandes courses que le Veloce-Sport Cadurcien organise pour le 14 mai prochain, sont priés de vouloir bien se rendre vendredi, 21 courant, au siège du club (café Tivoli), à 8 h. 1/2 du soir, où il leur sera donné connaissance des divers travaux à exécuter.

garde. Elle est libre de sa personne et de son cœur. C'est à elle, et à elle seule de prononcer. Je ne me permettrai pas de lui parler en ta faveur. Si elle croit être heureuse avec toi, si elle accepte, si elle te demande, il me faut encore, avant de donner mon consentement, faire une enquête sur ton passé, dont bien des points sont restés obscurs pour moi.

Je t'ai accueilli avec bonheur, avec amour, mon fils, et c'est à peine si je t'ai fait des observations sur la conduite, car je t'aime trop pour te faire de la peine. Je suis si heureux de t'avoir près de moi que j'avais peur de t'effaroucher et de te faire fuir de nouveau. J'ai tout pardonné, mais je n'ai pas encore oublié. Le souvenir de tes fautes et de tes erreurs est encore trop récent. Il faut plus de temps et de preuves de repentir pour l'effacer.

Jean était tombé sur sa chaise, blanc comme la nappe, tout frémissant de colère contenue, les traits crispés, les yeux étincelants. On voyait à son attitude quels efforts il avait dû faire, et devant faire pour ne pas tordre dans sa main tous ces frères obstacles placés entre lui et la fortune qu'il convoitait.

Un silence douloureux avait suivi les paroles du duc.

Julien et Reine courbaient la tête, souffrant pour l'ainé des paroles sévères qui venaient de tomber sur son front.

La jeune fille voulut faire cesser la contrainte de tous.

Elle affecta un air enjoué.

— Il me semble, en effet, mon cousin, dit-elle, que vous disposez bien librement de ma person-

Conseil d'hygiène

Le Conseil d'hygiène se réunira le 20 avril, à 8 heures du soir, dans une des salles de la préfecture, à l'effet de délibérer sur les affaires suivantes :

Commune de Linac. — Ouverture d'une école privée de filles.

Concours agricole régional d'Albi

Un concours agricole régional aura lieu à Albi du samedi 3 au dimanche 11 juin 1893.

Mort de M. Charles Bigot

Nous apprenons la mort d'un brillant écrivain qui fut pendant l'année 1864 professeur de rhétorique au lycée de Cahors. M. Charles Bigot, ancien élève de l'École normale supérieure, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur de littérature à l'École militaire de Saint-Cyr et à l'École normale de Fontenay, a succombé dimanche aux suites d'une longue et implacable maladie.

Bourses dans les lycées et collèges de jeunes filles

Nous rappelons aux aspirantes à l'examen des bourses dans les lycées et collèges de jeunes filles que les épreuves écrites ont eu lieu aujourd'hui, au collège de jeunes filles de Cahors, boulevard Gambetta.

Armée

M. le général Combarieu est arrivé à Cahors lundi soir, et a présidé la commission de réforme qui a eu lieu à l'hôpital mardi, à 10 heures du matin.

La visite et la contre-visite des militaires susceptibles de faire usage des eaux minérales de Bourbonne, Barèges, Bourbon-l'Archambault, Vichy, Amélie-les-Bains et Plombières, aura lieu le 1^{er} mai, à l'hôpital de Cahors.

Le général est reparti hier matin.

Armée territoriale

Le ministre de la guerre vient de prescrire aux commandants de corps d'armée de prendre des mesures pour convoquer, cette année, au mois de juin, les officiers de l'armée territoriale appartenant aux régiments impairs qui auraient dû être convoqués normalement cette année.

Ces officiers seront réunis au chef-lieu de la subdivision de région de recrutement de leur régiment, et seront instruits par les soins du régiment de l'armée active correspondant.

Les officiers appelés recevront, en même temps que leur ordre de convocation, qui devra leur parvenir un mois au moins avant l'époque fixée, un programme détaillé de tous les exercices et conférences auxquels ils prendront part.

Conformément à la loi, la durée de ce stage sera de deux semaines. Les officiers maintenus, sur leur demande, dans l'armée territoriale au-delà du temps légal de service, appartenant aux unités convocables, seront dispensés de cet appel.

Engagés conditionnels

L'examen imposé aux engagés conditionnels d'un an aura lieu, cette année, pour la dernière fois. Seuls pourront y prendre part les jeunes gens de la classe 1891 qui, s'étant présentés à l'engagement conditionnel en 1889, ont été refusés par les commandants de recrutement pour inaptitude physique et ajournés par le conseil de révision les années suivantes.

Les demandes pour cet examen devront être

déposées avant le 15 juillet et la composition écrite aura lieu le 15 septembre.

Les seuls corps qui recevront des engagés conditionnels seront l'infanterie et l'artillerie ; toutefois, les étudiants en médecine et en pharmacie seront, dans les mêmes conditions que par le passé, admis à remplir, pendant leur année de service, les fonctions dévolues aux médecins et pharmaciens auxiliaires.

Les sursis continueront à être accordés jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans.

Manceuvres du 17^e corps d'armée

La durée des manœuvres du 17^e corps sera cette année de 15 jours environ, et comprendra des manœuvres de régiment, de brigade, de division et enfin des manœuvres d'ensemble dont la direction est réservée au général en chef.

Elles commenceront vers le 1^{er} septembre et toutes les troupes y prenant part seront réunies le 6 septembre au soir, la 33^e division aux environs de l'Isle-en-Jourdain, et la 34^e aux environs de St-Lys.

La 33^e division comprendra ses 4 régiments, le 10^e dragons et 2 groupes d'artillerie du 23^e.

Les manœuvres d'ensemble auront lieu du 6 au 11 septembre, et elles seront exécutées entre Toulouse, St-Lys, Ste-Livrade, l'Isle-en-Jourdain et Cornebarien.

Du 11 au 17 septembre, retour dans les garnisons, dislocations et marches de retour suivies du renvoi des réservistes dans la soirée du 16 septembre et la matinée du 17.

Salubrité publique

Procès-verbal a été dressé contre la veuve Blanc, Rose, propriétaire, rue du Château, pour avoir refusé de sortir du fumier qu'elle a dans la cour de sa maison.

M. Mouliérat dans « Werther »

Notre compatriote, l'excellent ténor Mouliérat, de l'Opéra-Comique, a obtenu, la semaine dernière, un succès très grand et très mérité dans le rôle de Werther qu'il a chanté en remplacement de M. Ibos indisposé.

Prévenu dans la journée seulement, M. Mouliérat n'a pas hésité, après un simple raccord en scène, à rendre service à l'administration de l'Opéra-Comique en acceptant la responsabilité d'interpréter au pied levé le rôle de Werther, si difficile entre tous.

L'éminent artiste n'a, d'ailleurs, pas eu à regretter cette épreuve ; son triomphe a été éclatant. Le public enthousiasmé n'a cessé d'applaudir M. Mouliérat, qui a fait là une création absolument personnelle, ne cherchant en rien à imiter son prédécesseur, et a su trouver les accents nouveaux dans ce rôle si complexe.

Il a détaillé avec ce style et ce goût qui lui sont particuliers et lui ont valu de si grands succès dans de nombreux rôles du répertoire, cette invocation à la nature si pleine de tendresse et de délicatesse.

Sa voix a produit un doux ravissement dans cette délicieuse réplique à la fin du premier acte : « Mon âme a reconnu votre âme ».

C'est avec un bel élan expressif qu'il a poussé ce cri de douleur : « Un autre est son époux » et sa voix est demeurée vibrante et émue pendant ce vigoureux récitatif : « J'aurais sur ma poitrine ».

Très intéressante aussi la façon dont M. Mouliérat a coloré la lecture d'Ossian. Cette mélodie

de mon absence pour me voler le cœur de mon père, pour me voler le cœur de celle qui m'était destinée, pour me voler ma place.

Le cadet, hors de lui, allait s'élançer.

Reine s'accrocha à lui pour le retenir, pendant que le duc épouvanté criait :

— Mes enfants ! mes enfants !

Le domestique, qui était entré pour desservir, s'était arrêté à mi-hemin, muet de stupeur.

C'est Reine qui prit la défense de son fiancé.

— Julien n'a rien volé, dit-elle, je l'eusse choisi entre cent. C'est lui que j'aime !

Jean ricana.

— Je vois qu'il a bien employé son temps, il n'a pas mis longtemps à accaparer la dot copieuse qui devait revenir à l'ainé de la famille.

Julien était livide.

— Misérable, vociféra-t-il, tendant le poing.

— Julien ! cria le père à travers la table.

— Eh ! mon père, reprit le jeune homme, il faut bien que je me défende. Jusqu'ici j'ai supporté les dédains, les injustices, mais aujourd'hui on m'insulte, on veut me prendre ce que j'ai de plus cher.

— Julien ! Julien ! criait Reine, tendant vers le jeune homme ses mains suppliantes... Tu sais bien que je suis à toi, à toi seul. Tu n'as rien à craindre. Calme-toi.

Jean n'avait pas sourcillé. Une colère froide, une de ces colères qui précèdent les crimes, s'empara de lui, en voyant tous ses projets détruits, toutes ses espérances de mariage et de fortune anéanties.

Julien reprit, emporté.

— Il fallait demeurer ici, ne pas partir, rester

si expressive a valu à l'émouvant artiste une ovation méritée qui n'a pas été moins éclatante au dernier acte après la mélodie de Werther agonisant que l'excellent ténor a chantée en grand artiste.

Voilà une belle soirée pour M. Mouliérat dont il n'y a plus à vanter le talent universellement apprécié par tous les habitués de l'Opéra-Comique.

STANY ORBIER.

L'exercice de la médecine civile

Le ministre de la guerre a répondu dans les termes suivants à la lettre du président de l'Union des Syndicats médicaux de France :

« Monsieur le docteur,

« Vous avez, en votre qualité de président de l'Union des Syndicats médicaux de France, appelé mon attention sur les conditions de l'exercice de la médecine civile par les médecins militaires à la suite de réclamations qui ont été adressées par plusieurs syndicats de province : à cette occasion, vous déclarez que « aucun des membres du bureau de l'Union des Syndicats médicaux de France ne songe un seul instant à contester au médecin militaire le droit de pratiquer la médecine en dehors de son service, lorsqu'il s'agit d'amis, de parents ou même d'inconnus dans des cas pressants ou en l'absence de tout médecin civil. » Vous ne voudriez pas ajoutez-vous, « non plus contester ce droit au confrère militaire qui s'est acquis une réputation véritable dans une branche spéciale de la médecine, le public ne devant pas être privé de ses lumières s'il lui plaît de demander ses soins et, d'autre part, la science lui créant une situation exceptionnelle dont on ne pourrait, sans injustice, ne pas tenir compte. »

« En m'associant à ces idées conciliantes, je dois tout d'abord vous faire connaître que, depuis 1880, les instructions confidentielles annuelles sur les inspections générales du service de santé militaire avaient défini nettement les conditions dans lesquelles il était permis au médecin de l'armée d'exercer leur art dans la clientèle civile et la décision que j'ai prise à la date du 30 mars courant les reproduit en les résumant ; en voici la teneur : « La pratique civile de la clientèle n'est compatible avec leurs devoirs envers l'armée que si elle est désintéressée et gratuite, » le médecin militaire devant se borner, en principe, à donner son concours à ses confrères civils, sans jamais leur faire une concurrence indigne de la qualité d'officier et nuisible aux intérêts moraux de la médecine d'armée. MM. les directeurs du service de santé, les médecins chefs, les chefs de corps et de service tiendront strictement la main à ce qu'aucun des officiers du corps de santé ne paie patente et ne tienne en ville, un cabinet de consultations. » Cette décision me paraît devoir résoudre d'une manière définitive la question sur laquelle vous avez bien voulu appeler mon attention ; elle sera notifiée à tous les médecins militaires et vous pourrez la porter à la connaissance des membres de l'Union des Syndicats médicaux.

« Recevez, monsieur le docteur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

« Général LOISILLON. »

La dynamite

En vertu d'une commission rogatoire du parquet de Gourdon, le parquet de Toulouse a fait transmettre au laboratoire municipal deux car-

digne de la situation et de ton nom. Reine aurait choisi entre nous.

L'œil de l'ainé lança un éclair fauve.

Il s'avança vers son frère, la main levée.

— Est-ce que tu te permettrais, fit-il hors de lui, de juger ma conduite ?

— N'en ai-je pas le droit ? Je porte le même nom que toi, et je tiens autant que toi à ce qu'il reste sans tâche.

— Ce qui veut dire ? fit Jean.

— Ce qui veut dire que je souffre autant que mon père de le voir souillé et déshonoré.

— Par moi, peut-être, répondit l'ainé d'une voix sifflante.

— Par toi, répondit nettement le cadet.

— Julien ! Julien ! cria de nouveau le vieillard désespéré.

Jean avait saisi sur la table un couteau qui se trouvait à sa portée.

— Tu vas me payer, hurla-t-il hors de lui, les paroles que tu viens de prononcer.

Reine s'était jetée entre les deux frères, cherchant à arrêter le bras de Jean.

— Je ne te crains pas, dit Julien.

Le domestique, resté impassible à quelques pas, s'était approché pour l'aider.

Tout cela s'était passé en quelques secondes, un éclair.

Jean se débattait comme un furieux, ivre de rage, cherchant à se dégager des bras de sa cousine, qui s'attachait aux siens comme des lianes.

(A suivre.)

touchés de dynamite de provenance inconnue qui avaient été découvertes sur la voie publique.
M. Surre a été chargé de déterminer la composition exacte de ces engins et leur mode de fabrication.

Un rôti monstre

Le sieur Coudon, domestique des sieurs Ayot et Bouchet, voituriers à Montcuq, portait hier à Cahors, sur un chariot, deux immenses mannes renfermant, l'une douze et l'autre dix moutons préparés pour être expédiés à Paris, à M. Méliès et M^{me} Eléonore Poulet.

Comment le fait s'est-il passé? Jusqu'ici ce n'est point éclairci; mais le feu a pris à l'osier des mannes et lorsque le conducteur s'est aperçu de l'incendie en arrivant à Cahors, les viandes étaient en partie carbonisées.

Tentative de suicide

Jeanne M..., née à Agen en 1864, ouvrière en vêtements, vient de tenter de s'empoisonner avec du laudanum.

Lundi soir, vers cinq heures et demie, une de ses voisines, inquiète de ne pas l'avoir vue durant toute l'après-midi, est entrée dans sa chambre et l'a trouvée étendue sur son lit, inanimée.

Le commissaire de police, aussitôt prévenu, s'est transporté sur les lieux, accompagné de M. le docteur Clary, qui a prodigué ses soins à cette désespérée de l'amour et l'a rappelée à la vie. Jeanne a promis de ne pas recommencer.

CONFÉRENCE DE M. ROUSSEL

SUR LES

Prévoyants Français

(Dimanche 9 avril)

(SUITE)

Les apports versés au fonds commun lui sont en effet définitivement acquis. Chaque cotisation est comme une prime d'assurance, aliénée, sans esprit de restitution, par l'associé qui l'apporte dans la société. En aucun cas, les versements ne peuvent être restitués. La raison en est très simple : la faculté de remboursement serait pour l'intégrité du capital social une perpétuelle menace, et elle ébranlerait le crédit de la société au point de décourager toutes les adhésions.

L'abandon des cotisations individuelles est pour nous, comme pour les sociétés d'assurances, une très précieuse source de revenus.

Les tables de mortalité courantes évaluent, en effet, à deux dixièmes le déchet par décès du nombre total des sociétaires dans le délai de dix ans.

Il s'ensuit qu'au terme de ce délai de dix ans, 80 pour cent seulement des sociétaires qui ont versé, prendront part au partage des intérêts du capital social.

Si quelques membres, d'autre part, sont rayés de la société ou l'abandonnent, leur droit à pension, perdu pour eux, se répartira entre les associés admis au partage, et, en les déduisant du nombre des pensionnaires, on est amené à conclure que la proportion des parts de sociétaires venant au partage sera un peu inférieure à 80 p. 100.

Nous allons maintenant, si vous le voulez bien, examiner d'un peu plus près les éléments de notre actif social.

J'implore ici votre indulgence, car les chiffres prendront souvent la parole.

Les éléments de l'actif social sont :

D'abord, le droit d'admission, fixé à 2 fr. pour chaque part de 12 francs, — et auquel peut s'ajouter un supplément éventuel de 25 centimes pour chacun des mois échus de l'année courante, lorsque le sociétaire use de la faculté, établie par l'art. 33 des statuts, de faire remonter son adhésion au 1^{er} janvier de l'année;

Puis le droit de livret, fixé à 50 centimes;

En troisième lieu, les cotisations; j'indique, en passant, qu'un versement unique peut être fait pour les cotisations de cinq années, avec économie d'une année, soit une somme totale de 48 francs, ou pour les cotisations de dix années, avec l'économie de deux années, soit un versement de 96 francs au lieu de 120 (art. 30 des statuts). Quatrième élément : les amendes. — Il y en a deux causes :

La première est le retard dans les versements; le taux de l'amende est de 25 centimes par mois et par franc.

La seconde des fautes qui exposent à l'amende est l'absence non justifiée à l'assemblée générale de la section, qui se tient le 2^e dimanche de janvier. Ici l'amende s'élève à 1 fr. — Vous vous récriez, Mesdames, contre la tyrannique prescription qui vous oblige, un dimanche, à assister à une réunion d'actionnaires! Rassurez-vous! Même dans les questions d'argent, la galanterie française ne perd pas tous ses droits. On vous invite, mais oserait-on vous condamner? L'article 38 des statuts vous rend votre dimanche : « Les dames, dit-il, quoique instamment priées d'assister aux réunions, ne sont pas amendables. »

Enfin, un article des statuts, dont je n'imagine pas que nous fassions jamais usage,

énumère parmi nos ressources des dons manuels, le produit des représentations, concerts, loteries, tombolas, au profit de l'œuvre. Je dis que nous n'y recourons pas, parce que nous sommes une institution de prévoyance, et non pas une œuvre de charité.

J'arrive, après ce court tableau des éléments constitutifs du patrimoine social, à l'analyse du mécanisme de la répartition des intérêts entre les associés qui ont effectué pendant dix ans des versements réguliers, et qui continuent à apporter, pour toucher leur pension, la cotisation annuelle, qui est la condition essentielle de leur maintien dans l'association.

Chaque associé a, en dix ans, versé au moins une cotisation de 120 francs. Ces 120 francs, placés à 5 0/0 donnent, au bout de ce temps, à intérêts capitalisés, une somme de plus de 167 francs. En reculant de quelques années la date, à laquelle il doit toucher les intérêts de ces versements, il reçoit donc, sur sa cotisation seule, un intérêt de 8 fr. 35 au lieu de 6 francs. Mais, par le fait des décès, calculés suivant les tables de mortalité, nous savons déjà que sa part peut s'augmenter de 2/10, et s'élever ainsi à plus de 10 fr.

10 fr. au lieu de 6 fr., 100 fr. au lieu de 60, pour ceux qui auront pris dix parts d'associés, telle est donc la proportion de l'avantage constitué par le mécanisme des *Prévoyants* sur les placements ordinaires.

Mais c'est là un avantage minimum; c'est la proportion calculée dans l'hypothèse où la société ne recevrait aucune adhésion nouvelle.

Or les adhésions, au contraire sont incessantes. La progression des adhésions a été depuis les débuts de l'institution de 38 0/0; si cette progression se maintient, les sociétaires toucheront, pour chaque part, au bout de dix ans 42 fr. Ils auraient donc, en renonçant pendant dix ans aux intérêts de leur capital, réalisé pour toutes les années suivantes un placement de 35 0/0 au bas mot.

Et l'avantage serait plus grand encore, avec une progression plus forte du nombre des adhésions.

Assurément il y a une limite à cette progression; la concurrence des sociétés similaires et le chiffre même de la population du pays posent les bornes dernières du développement de notre société.

Mais nous sommes loin encore de cette limite fatale.

Et le jour où les *Prévoyants Français* auront cessé de recruter des adhérents, vous savez déjà que la rémunération de vos épargnes sera au moins de 6 1/2 pour 100 et pourra s'élever jusqu'à 8 0/0.

Notez d'ailleurs que dans cette hypothèse finale, la société pourrait se dissoudre, et que l'apport de chacun lui serait rendu, augmenté des intérêts accumulés par cet apport et déjà capitalisés eux-mêmes, augmenté encore d'une part proportionnelle de cette portion de l'actif social, qui est formée des versements des membres décédés ou radiés, des amendes etc.

Chaque associé retire donc toujours, en cas de dissolution, beaucoup plus qu'il n'a donné.

Remarquez, d'ailleurs, que la dissolution n'est pas à la discrétion de fantaisies individuelles. Elle ne peut être ordonnée que du consentement unanime des associés.

J'ajoute, — si quelque doute s'élevait dans vos esprits, sur la conservation du capital social, — que vous avez la meilleure garantie de bonne administration de ce capital, qui est le vôtre, dans l'article 40 des statuts, aux termes duquel le trésorier verse chaque mois les fonds qu'il a reçus, à la Caisse nationale d'épargne qui les convertit sans frais en titres de rente française, inscrite au nom de la société et, je souligne le mot, *inaliénable*.

Des garanties! Les statuts les multiplient. Craindriez-vous d'être spoliés par les premiers pensionnaires? L'article 35 des statuts les astreint à concourir à l'augmentation constante du capital, en continuant à verser leur cotisation annuelle, tant qu'ils participent aux répartitions d'intérêts.

S'ils cessaient de payer leurs cotisations, l'article 49 permet de les rayer de la société.

(A suivre.)

NOUVELLES ANNONCES
RIVOIRE & CAMBET
En boîtes et paquets de 250 et 500 grammes
Réclamez dans toutes les Epiceries

On voit chaque jour surgir de nouveaux médicaments ferrugineux, qui disparaissent rapidement parce qu'ils n'ont pas la sanction du corps médical; tel n'est pas le cas du Phosphate de fer liquide de Leras, qui a reçu la consécration officielle du Codex et guérit rapidement l'anémie, les pâles couleurs, les crampes d'estomac dont souffrent les dames et les jeunes filles.

SAISON DE PRINTEMPS

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour des *maladies chroniques* ou qui sont incommodées par le *sang*, la *bile* ou les *humeurs*, trouveront dans le *Chocolat à la magnésie de Desbrière* un purgatif agréable et très efficace. (Dans les pharmacies.)

AVIS DE NEUVAIN

Un service funèbre de neuvaïne, pour le repos de l'âme de **Madame veuve CAVIOLE**, sera célébré lundi prochain, 24 avril, à 10 heures, en l'Église Cathédrale.

On est prié de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation. Il ne sera pas adressé de lettre de part.

Praysac

La foire n'a pas été belle, il s'est fait peu d'affaires sur les bœufs, et ils baissent toujours.

Les jeunes porcs se vendaient à des prix variant de 15 à 28 fr. l'un.

Les moutons aux cours des dernières foires. La volaille de 3 à 5 fr. la paire.

Les lapins de 1 fr. 75 à 2 fr. 50 la paire.

Les fourrages étant presque tous grillés, les affaires ne se font qu'avec mépris.

Le blé se vendait de 14 à 15 fr. les 4/5, mais le marché était peu garni.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Dimanche 25 avril

Première représentation du grand succès

MAM'ZELLE NITOUCHE

Opéra comique en 3 actes et 4 tableaux

ON COMMENCERA PAR

LES NOCES DE JEANNETTE

Opéra comique en 1 acte

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Assemblée générale du 25 mars 1893

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1892, a eu lieu le samedi 25 mars 1893, au siège de la Société.

Le rapport présenté par le Conseil peut être ainsi analysé :

Le mouvement général de la Caisse a été, en 1892, de 12,903,297,063 francs, soit un mouvement moyen par jour de 43,010,990 francs; celui du Portefeuille de 5,870,692,873 francs, représenté par 11,691,787 effets; le montant des coupons encaissés s'est élevé à 282,299,592 fr.; celui des ordres de bourse exécutés au comptant à 855,070,659 francs; le solde des comptes de chèques, au 31 décembre 1892, est de 147,491,208 fr. 96 c., en augmentation de 8,296,965 fr. 52 c. sur le solde au 31 décembre 1891, et avec 1,313 comptes de plus que pendant l'exercice précédent; le solde de ces comptes, au 28 février 1893, est de 155,204,159 fr. 91 c.; enfin le solde des dépôts à échéance fixe, en cours au 31 décembre 1892, s'élève à 101,450,400 francs, en augmentation de 5,186,800 francs sur le solde au 31 décembre 1891.

Le rapport indique ensuite que le ralentissement des affaires et l'abaissement du prix de l'argent, ont pesé sur tout l'exercice 1892. Cependant si la Société générale a eu à supporter quelques diminutions dans plusieurs de ses comptes, ces diminutions ne portent que sur les sommes et n'indiquent pas un ralentissement de ses opérations. En effet, le mouvement du Portefeuille a continué à se développer et s'il est moins élevé pour les sommes, il accuse une augmentation de 413,928 effets pour l'année. Il en est de même pour les comptes de chèques et les dépôts à échéance fixe dont les soldes, au 31 décembre 1892 et au 28 février 1893, sont plus élevés que ceux de l'année dernière, aux époques correspondantes.

Devant la difficulté d'escompter les effets de commerce dans des conditions rémunératrices, le Conseil, usant de la faculté donnée par les statuts, a remployé une partie de ses disponibilités, en rente 4 1/2 0/0, ce type de rente étant celui qui donne l'intérêt le plus rémunérateur et assure le mieux la stabilité du capital. Cette mesure n'a pas d'ailleurs empêché la Société de continuer à développer ses opérations d'escompte.

Non seulement elle a cherché à les augmenter dans ses agences, mais elle a ouvert des crédits d'escompte dans ses bureaux de quartier, ce qu'elle n'avait pas encore fait, et elle compte y trouver de nouveaux éléments d'accroissement de ses opérations de banque. D'autre part, la Société a ouvert, en août 1892, une nouvelle agence dans le département des Landes, à Mont-de-Marsan, centre d'un important commerce de bois et de résines.

Il est rappelé que le Portefeuille de titres est toujours divisé en deux parties : la première, comprenant les valeurs cotées, évaluées aux cours du 31 décembre qui ont été des plus bas de l'année; et la seconde, comprenant les valeurs non cotées ou rarement cotées, en regard desquelles une provision spéciale met la Société à l'abri de tout mécompte.

Le rapport entretient ensuite les actionnaires de trois affaires anciennes dont il est parlé tous les ans.

La Participation Guano, dans laquelle tout procès et toute difficulté avec les associés sont terminés, a fait un pas de plus vers une solution favorable. Un protocole a été signé entre le Gouvernement Français et le Gouvernement du Chili, établissant des accords en faveur des créanciers français, c'est-à-dire principalement de la Participation Guano, et la rentrée de ca-

pitaux qui doit résulter de ces conventions améliorera naturellement les produits annuels de la Société.

En ce qui concerne l'affaire de Grotta Calda, les procès engagés n'ont pas encore reçu de solutions définitives, mais les jugements déjà obtenus en faveur de la Société lui donnent pleine confiance dans le résultat final.

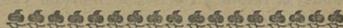
Enfin, l'entreprise du Port de Callao a continué à progresser et ses produits ont été en augmentation sur ceux de l'année dernière.

Les bénéfices nets de la Société ont été de 3,121,587 fr. 58 c sur lesquels 1,500,000 francs ont été distribués le 1^{er} octobre 1892. Le Conseil a proposé de distribuer, le 1^{er} avril 1893, 6 fr. 25 c. par action, soit, après déduction de l'impôt sur le revenu, 5 fr. 75 c. nets. Cette répartition porte le revenu de l'exercice à 12 fr. 50 c. par action, soit 5 0/0 du capital versé.

Le rapport du Comité de censure rend compte des vérifications qui ont été faites par les censeurs, et constate la parfaite conformité des comptes avec les écritures. Il indique que la note dominante de l'exercice 1892 a été la pénurie des affaires et il approuve la Société d'avoir cherché une compensation à cette pénurie, par une extension des opérations de banque et d'escompte qui, développées dans les agences de province, ont été étendues aux bureaux de quartier de Paris. Il déclare que les chiffres du compte de Profits et Pertes sont bien d'accord avec les livres et les écritures sociales, et il estime qu'il y a lieu de voter les propositions du Conseil.

L'Assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1892 et adopté la proposition du Conseil, relative à la fixation du dividende. Elle a réélu administrateurs : MM. Lefèvre-Pontalis et Lesne de Molain, administrateurs sortants; et nommé administrateurs : MM. Anselme Brodin et Alphonse Joannard, en remplacement de M. de Montferrand, démissionnaire et de M. Wolowski, décédé. Enfin, elle a réélu censeur M. de Sainte-Anne, censeur sortant.

Toutes ces résolutions ont été votées à l'unanimité.



TISANE DUSSOLIN Le meilleur PURGATIF

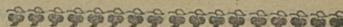
TISANE DUSSOLIN FORTIFIANT et RECONSTITUANT

TISANE DUSSOLIN DÉPURATIF et ANTIGLAIREUX

TISANE DUSSOLIN GUÉRIT la CONSTIPATION

TISANE DUSSOLIN RÉGÉNÉRATEUR des FORCES

Gros : Ph^o DERBECQ, 24, r. de Charonne, Paris, et dans toutes les bonnes pharmacies.



TOUTES les bonnes CUISINIÈRES

vous diront

que le meilleur Tapioca est le

Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÈPLe à QUATRE FEUILLES

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de produits alimentaires.

Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

BULLETIN FINANCIER

du 19 avril 1893

Dès le début, les cours s'inscrivent en hausse sensible sur Lie et cette avance se maintient presque complètement pendant toute la séance. On est bien impressionné par l'heureuse terminaison des affaires en Belgique et on signale d'importants rachats. Les places étrangères sont fermes.

Le 3 0/0 ouvre à 96.47 et finit à 96.40.

Les actions de nos grands établissements de crédit accentuent leurs bonnes tendances. L' Foncier s'avance à 975. Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 762.50. La Société Générale et le Comptoir National d'Escompte sont recherchés.

Le Suez sur une mauvaise recette est plus faible.

Les fonds étrangers réalisent un progrès sensible. L'Italien est à 93.20. On veut fêter l'arrivée de l'empereur d'Allemagne à Rome. L'Extérieure est également en reprise à 67.7/32. Les fonds ottomans regagnent une partie du terrain perdu.

En Banque, l'obligation de la Cie Nationale de l'Equateur est demandée à 402.50.

A propos de l'émission des obligations du chemin de fer de Salonique à Constantinople, il est bon de faire remarquer que pendant la durée de la concession (99 ans) elle est dotée par le gouvernement ottoman d'une garantie de recette brute annuelle de 15 500 par kilomètre.

Au paiement de cette garantie sont affectées certaines dîmes que le conseil d'administration de la dette publique a accepté de percevoir.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Cahors

Billets d'aller et retour à prix réduits

La compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations commerciales des régions du Lot avec la ville de Bordeaux, vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, une proposition ayant pour objet d'étendre à cette région les dispositions actuellement en vigueur pour les billets aller et retour de toutes classes prévus par son tarif spécial G. V. n° 2.

Aux termes de cette proposition des billets d'aller et retour seront délivrés pour Bordeaux par Cahors et les gares et stations de la région et réciproquement.

La durée de validité de ces billets est fixée, aller et retour compris, à un jour jusqu'à une distance de 100 kilomètres, à deux jours jusqu'à une distance de 200 kilomètres et ainsi de suite en augmentant d'un jour par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres.

Ces délais sont comptés de minuit à minuit sur la distance du point de départ ou de destination à Bordeaux.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour

à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets d'aller et retour de famille, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupin-ney de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin; a coûté 100 fr.

Vignes Américaines 100,000 PLANTS A VENDRE

Solonis, 1 mètre de long 0,006 mill. 50^e le mille.
 Riparias portalis, id. id. 50^e id.
 Riparias géant, id. id. 50^e id.
 Bois pour pépinières de ces trois variétés à..... 10^e id.
 Portugais bleu, greffés sur *Vialla*, *Riparia*, *Jaques*, etc. etc.; extra beaux, à..... 200^e id.
 Greffes du pays, 150 fr. le mille en 1^{er} choix.
 S'adresser au propriétaire : M. VICTOR COMBES, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.
Enclume de Famille
 Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.
 Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.
 Écharpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoulié.

PRIX MODÉRÉS

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, avec que l'Etablissement des bains y annexé.
 Faciles pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE LAYTOU, 34-36, RUE DU LYCÉE CAHORS

CULTURE de la Truffe, par J. Meulet, instit. Brochure de 34 pages... 0 fr. 25

DICTIONNAIRE des Communes du Lot, par M. Combarieu, archiviste départemental. — Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique avec carte du département..... 5 fr.

CARTE du Lot, Edition de poche ou de cabinet, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction..... 0 fr. 75

NOTES pour servir à l'histoire des Etats provinciaux du Quercy, par M. Baudel, universitaire..... 4 fr.

L'ÉLEVAGE des bêtes à laine des Causses du Lot, par J. Meulet. Brochure de 46 pages..... 0 fr. 35

MANDATS pour Maîtres. Modèle officiel, le cent..... 4 fr. 75

REGISTRES des délibérations du Conseil municipal. 100 pages avec instruction, cartonnés..... 5 fr. 50

ALGER Un an à Alger, récits de voyages, par M. Baudel, universitaire. Volume de 308 pages..... 2 fr.

TABLEAU officiel des distances de chaque commune aux chef-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811..... 1 fr.

LE QUERCY aux Etats généraux de 1789. Assemblées des seneschauces, procès-verbal des séances. Liste complète des députés, par M. L. Combarieu, archiviste départemental, l'exemplaire..... 7 fr.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figures en couleurs des plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.
 Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.
 Etranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.
 Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.
 L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesurant 46 X 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

UNION DES OUVRIERS

Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetière, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n° 7

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

A CÉDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis.
 Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE

de Saint-Julien de Jordanne (Cantal) Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal
 La bouteille (verre non compris). 0^e 30
 La caisse de 21 bouteilles... 6 00
 S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.
 M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

A Vendre

IMMÉDIATEMENT

L'établissement connu sous le nom de CAFÉ DE STRASBOURG, boulevard Gambetta, n° 77, Cahors.

S'adresser à M. Andrieu, propriétaire de l'établissement.

A LOUER

UN APPARTEMENT

AU 1^{er} ÉTAGE

Maison LUTZY, aux Hortes

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments

SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNE, SORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
 MÉTHODE DES PLAIES ET ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables car les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

A LOUER

un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloré.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRE DU LOT

En vente chez tous les libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.